

Image not found or type unknown



Achat en VEFA - testament en cas de décès avant livraison

Par **Lucid06**, le **01/08/2014** à **11:46**

Bonjour,

J'espère que je poste au bon endroit.

Je suis pacsée et j'ai un enfant avec mon partenaire de pacs.

Nous sommes en train d'acheter un logement en VEFA, donc nous payons le logement jusqu'en 2016.

Nous n'avons pas fait d'emprunt à la banque, nous payons avec nos économies.

Je voudrais savoir : dans le cas où un des partenaires de pacs décéderait avant la livraison du logement, qui doit finir de payer le logement ? L'autre partenaire ou notre enfant (mineur) ?
Doit-on indiquer des choses particulières dans le testament ?

Merci d'avance